

PROGRAMME DE FORMATION

GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT DE VEHICULE (G.A.C.V.) R.490

INTITULÉ :

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité de Grues Auxiliaires de Chargement de véhicule en vue de l'obtention du CACES® ou d'une attestation de compétence de la R490 du référentiel de la CNAM.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- Vérifier la présence, la validité et l'exploitation des documents réglementaires.
- D'identifier les principaux risques, interdictions et règles d'exploitation liés à l'utilisation de GACV
- De vérifier l'état visuel et mécanique de la grue auxiliaire de chargement de véhicule ainsi que de son adéquation aux opérations prévues.
- Sécuriser la zone d'évolution.
- Effectuer et comprendre les gestes de commandement et de communication.
- Effectuer les manœuvres demandées avec précision.
- Adapter sa conduite à l'environnement.
- Préparer la GACV au transport.
- Mettre la GACV en position de sécurité pour sa fin de poste.
- Réaliser les opérations de maintenance journalière.
- Rendre compte des anomalies relevées.

CONTENU (CONFORME À L'ANNEXE 2 DE LA RECOMMANDATION R490)

THEORIE :

- ✓ Connaissances générales
- ✓ Technologie des grues de chargement
- ✓ Notions élémentaires de physique
- ✓ Stabilités des grues de chargement
- ✓ Déplacement des grues de chargement sur site
- ✓ Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- ✓ Exploitation des grues de chargement
- ✓ Accessoires de levage et règle d'élingage
- ✓ Vérifications d'usage des grues de chargement

PRATIQUE :

- ✓ Prise de poste et vérification
- ✓ Conduite en sécurité et manœuvres
- ✓ Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- ✓ Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

SUIVI – ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et attestation de compétence en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite en cas de réussite aux examens.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Contrôle des connaissances et savoir-faire (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R490 de la CNAM) ou équivalent.
- Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire. Après examen : Délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) en application de la recommandation R490.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

METHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique : Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard. Vérifications des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz.

→ Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire en fin de formation.

Partie pratique : Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur. Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire.

Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

ENCADREMENT – FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

→ Titulaires des diplômes/titres/certificat requis (CACES® permis de conduire, etc.)

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'AVS CONTRÔLE et/ou par des organismes extérieurs.

PROGRAMME DE FORMATION PLATE-FORMES ÉLEVATRICES MOBILES DE PERSONNES CATÉGORIES A B C

PUBLIC VISÉ :

Toute personne amenée à utiliser des Grues Auxiliaire de Chargement de Véhicule avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

PRÉ REQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.

Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation de Grue de chargement.

Maîtriser le français (oral et écrit).

Maîtriser des 4 opérations mathématiques de bases

Expérience professionnelle requise : NON

DURÉE ⁽¹⁾, TARIF ⁽²⁾, DATES, LIEU, HORAIRES :

Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS :

Inscription préalable au minimum 48h⁽³⁾ avant le début du stage par retour de convention ou contrat signé.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter ⁽⁴⁾

MODALITÉ D'ORGANISATION :

Formation en groupe de 2 à 10 personnes En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (cf. convention ou contrat de formation joint)

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée
- Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- 1 aire d'exercice pratique conforme
- Grue de chargement représentatifs de la catégorie

Les stagiaires doivent venir avec leurs EPI (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque de sécurité, protections auditives, gants de manutention, gilet haute visibilité)

SUITE DE PARCOURS :

- Complément formation élingage, AIPR, SST....

DÉBOUCHES :

- Transport, dépannage, charpentier, maçon...

RÉFÉRENCES :

Recommandation R490 de la CNAM

⁽¹⁾ Durée de 2 à 5 jours selon niveau et catégories choisies

⁽²⁾ Tarif selon durée et catégories choisies disponibles sur simple demande

⁽³⁾ Sous réserve de places disponibles

⁽⁴⁾ Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates.